



Mairie

Service culturel

22, avenue du Grand Orme

91360 VILLEMOISSON-SUR-

ORGE

# **CONCOURS - EXPOSITION PHOTOS**

## **« REPETITIF »**

**Exposition du 13 février au 17 février 2018**

**Le Ludion – salle Belenos**

**4, avenue des Gardes Messiers**

**91360 Villemoisson-sur-Orge**

**Remise des prix : samedi 17 février à 12h**

# « Règlement »

---

## Article 1

Dans le cadre de son programme d'animations culturelles la municipalité de Villemoisson-sur-Orge organise, **du mardi 13 février 2018 au samedi 17 février 2018**, une exposition de photos faisant l'objet d'un concours.

## Article 2

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, qu'ils soient ou non adhérents d'un club de photo.

## Article 3

Le thème est « **REPETITIF** »

## Article 4

Ne sont acceptées pour le concours que les photos (couleurs ou noir et blanc, argentiques ou numériques) tirées sur papier. Le format de la photo ne pourra excéder **20 X 30 cm**.

Chaque photo pour le concours devra être montée sur un carton de présentation au format **30 x 40 cm**. La présentation doit être soignée et sobre : **passer-partout** noir ou blanc à l'exclusion de toute autre couleur, avec **cadre** obligatoire noir ou blanc, sans verre ou plexiglass.

Chaque photo portera au verso :

- son titre
- un anneau ou système d'accrochage

Chaque participant pourra déposer pour concourir **4 photos maximum**.

## Article 5

Les photos, accompagnées du bulletin d'inscription, dûment complété, daté et signé, seront envoyées ou déposées en Mairie de Villemoisson-sur-Orge jusqu'au **mardi 6 février 2018**. Elles seront mises à disposition de leur propriétaire pour restitution à compter du **samedi 17 février 2018** à l'issue de la remise des prix directement en salle d'exposition.

## Article 6

Le jury sélectionnera 100 photos pour l'exposition. Il se réserve le droit de ne pas exposer une photo hors thème ou dont la qualité ne lui paraîtrait pas suffisante.

Le jury sera composé de 3 membres en concertation avec les membres de la commission animation – vie associative et culture.

## Article 7

Les membres du jury et leur famille ne peuvent participer au concours.

## Article 8

Le concours sera doté du « **PRIX DU JURY** » attribués aux trois meilleures photos.

- 1<sup>er</sup> prix un bon d'achat dans les magasins Cultura d'une valeur de 100 €
- 2<sup>e</sup> prix un bon d'achat dans les magasins Cultura d'une valeur de 75 €
- 3<sup>e</sup> prix un bon d'achat dans les magasins Cultura d'une valeur de 50 €

En outre, le concours sera également doté du « **PRIX DU PUBLIC** » et du « **PRIX DE LA MUNICIPALITE** », chacun d'une valeur de 50 € en bon d'achat dans les magasins Cultura.

Les photos des lauréats pourront être publiées dans le journal municipal « **PIVO** ». De plus, une photo de l'exposition pourrait être sélectionnée par les organisateurs, pour figurer sur la carte de vœux de la mairie l'année suivante.

## Article 9

La Mairie de Villemoisson-sur-Orge ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours et/ou ses modalités devaient être partiellement ou totalement modifiés, voire annulés.